



Budget 2018

Une situation financière saine

Pas d'augmentation d'impôts

(les taux restent identiques)



Soutenir l'épargne brute et la solvabilité

Présentation du budget par Guy HERMITTE, Maire de Montgenèvre

En introduction des débats, M. le Maire, Guy HERMITTE, rappelle « les difficultés avec la suppression de la taxe professionnelle en 2010, puis le gel des dotations en 2011, ajoutés aujourd’hui à la forte baisse des dotations (DGF), le tout aggravé par deux hivers difficiles 2014 et 2015 – et ainsi deux années budgétaires singulières (2015 et 2016), le décalage de versements du FCTVA et des subventions DURANCIA, la récupération des biens de reprises à la suite de la rupture de la DSP avec EQUALIA. Finis, les budgets qui tenaient compte de la hausse de la population et de ses besoins.

Il faut maintenant essayer de faire autant, voire plus, avec beaucoup moins. C’est sur ces bases, que nous avons raisonné.

OBJECTIFS

Le débat sur les orientations budgétaires, qui s’est tenu le 7 février dernier a effectivement été l’occasion de rappeler ces contraintes financières et le contexte institutionnel dans lequel a été élaboré le budget 2018. Nous voulons poursuivre les transformations historiques que nous avons entreprises dans notre station (Déviation couverte, Centre Culturel Jean Gabin, Espace Prarial, front de neige, parkings, zone des campings cars, quartier de l’Obélisque, TGV combiné et maintenant Smart Station, tout en garantissant la RARM, dans ses investissements – 2 télémix, réseau de neige de culture à partir des quatre sommets de la station) sans pour autant être exhaustif. Elles sont le fait d’une volonté commune et d’un immense travail collectif. Nous allons continuer à faire de l’intérêt général et de celui de nos concitoyens notre préoccupation majeure, en privilégiant une gestion tout à la fois économe et performante pour notre écosystème touristique, en l’inscrivant parallèlement dans un vaste programme d’innovation et de modernisation numérique intelligent (Smart).

Pourtant, pas d’augmentation des taxes locales.

I – Présentation générale

C’est dans cet esprit, que nous sommes ici autour de cette table du conseil municipal, car il s’agit essentiellement de gérer au mieux les affaires publiques et penser le meilleur cadre de vie pour nos concitoyens. Ce sont eux qui participe de l’ambiance villageoise, promeuvent la commercialisation de la station, font fonctionner l’économie et accueillent le client. Parallèlement, il faut leur donner la possibilité de se loger et travailler, au-delà de la saison, durant la majeure partie de l’année.

Pour demain, il s’agit aussi de savoir quelle station nous cherchons à promouvoir. Et, dans cet esprit, comment conforter notre développement touristique, économique et social.

C’est à ces fins que nous avons constitué une équipe unie qui travaille et veut continuer à réussir. C’est ce que nous faisons depuis 2001 et c’est ce que nous allons poursuivre tous ensemble, car nos concitoyens ont tenu, massivement, à nous renouveler leur confiance. C’est, aujourd’hui, avec Rémi MOUGIN et Charlotte COUDRAY, qui a excellemment succédé à Pierrette PETTINOTTO, que nous avons préparés ce nouveau budget pour le soumettre à votre vote.

Dans tous les cas, nous continuons de prendre le plus grand soin à anticiper chaque projet, à maîtriser efficacement les dépenses d'investissement en cours d'aménagement, puis au-delà celles du fonctionnement. Il a fallu et il faudra trouver systématiquement la SOLUTION (ACTION) la plus économique en ayant le souci de l'usage qui en sera donné.

Notre OBLIGATION, c'est bien de définir des solutions pratiques et de bon sens qui vont permettre, malgré des budgets très serrés, de satisfaire les besoins essentiels de nos deux villages. Elle est, sans conteste, le signe d'une confiance dans l'avenir que nous voulons partager sereinement avec les montgenèvrois et les albertins. Et pour eux, nous sommes unis dans le travail en commun, pour notre station, et ses habitants qui méritent le meilleur.

Comme je le dis chaque année, il faut savoir que l'élaboration du budget communal est un moment essentiel de la vie de notre collectivité. Il procède d'un travail long et rigoureux. Le vote du budget est alors un acte de première IMPORTANCE de la part du conseil municipal, dont la principale prérogative, est de veiller à la bonne utilisation de l'argent des contribuables. Et, c'est un vrai bonheur que de se retrouver ici rassemblés, afin d'échanger sereinement et complètement sur le devenir de notre cadre de vie et de penser à tous ce dont nos concitoyens ont besoin pour mieux vivre, d'innover pour leur permettre de se déplacer plus facilement, de trouver du travail et de bien élever leurs enfants. J'ai confiance en vous tous pour être cette force de proposition et d'actions dont notre Commune a besoin.

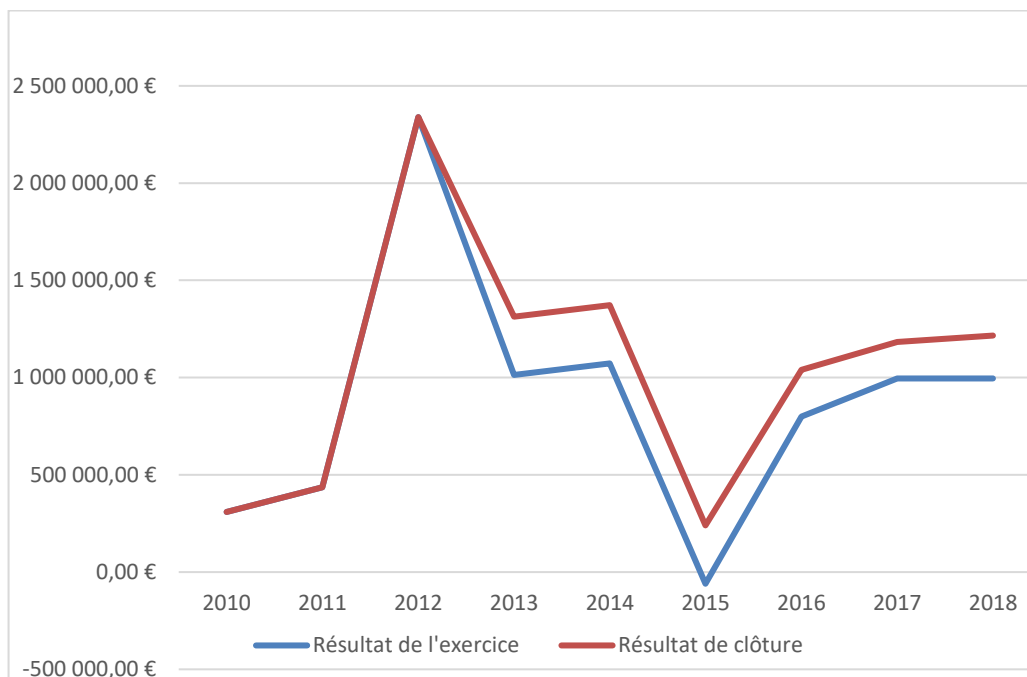
Trois maîtres mots vont contribuer à la réussite de nos engagements tant sur le plan financier que sur le plan des réalisations : PRUDENCE, REALISME ET EFFICACITE.

Cette stratégie va permettre à MONTGENEVRE de poursuivre les ambitions affirmées de la mandature autour de la proximité, du rayonnement et de l'attractivité de notre territoire (Pour peu que le contentieux du Clot Enjaime arrive à terme et que les procédures relatives à l'Espace 3000 trouvent une solution administrative légitime via le PLU). Combien d'années de pertes sur ces deux dossiers essentiels à l'économie touristique qui nous fait vivre ici, ainsi que tant d'autres, lesquels viennent chez nous travailler en saison. Tous profitent légitimement d'un écosystème spécifique fonctionnant à « saute frontière » qui a montré son efficacité et nous a conduit récemment à garder notre Office de Tourisme communal. Certains n'ont pas bien compris. Mais, il n'empêche que nous avons toujours travaillé à la notoriété commune du briançonnais et s'il n'était qu'une preuve tangible la liaison TGV en serait l'exemple éclatant, parmi bien d'autres. C'est dans cet esprit communautaire que nous allons continuer de travailler tandis que la restructuration viendra en son temps et dès que les meilleures conditions seront remplies.

REGARD SUR 2017

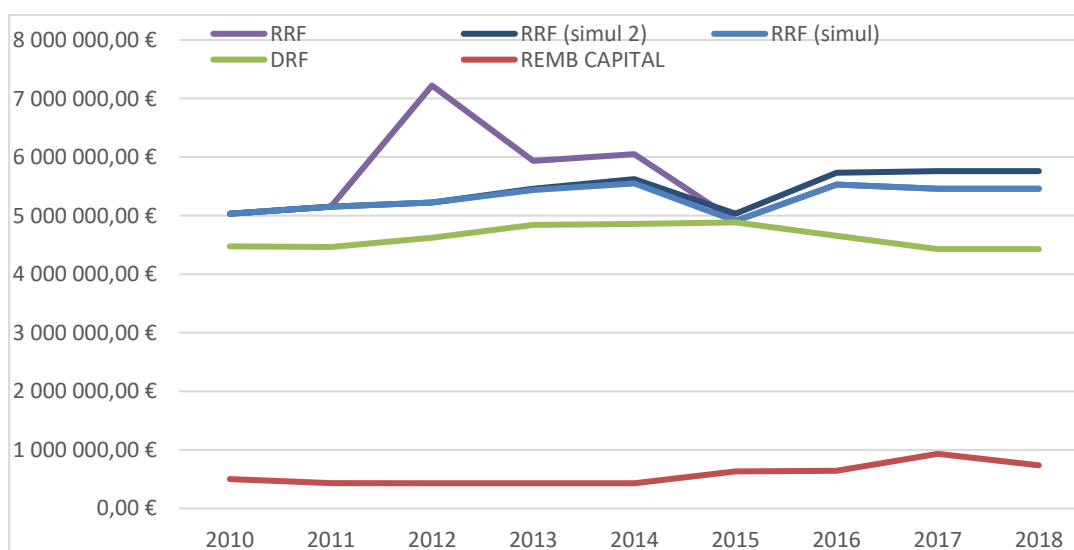
Notre budget 2017 a mis essentiellement l'accent sur la politique de modernisation numérique et l'adaptation de notre réseau de neige de culture, avec des actions en agglomération à fort rayonnement (Amélioration de Durancia – Réaménagement de la passerelle des Chalmettes), tout en continuant à investir pour l'embellissement de nos villages et l'amélioration du cadre de vie des Montgenèvrois et des Albertins.

En outre, ce budget 2017 a permis de voir notre résultat de clôture en hausse de près de 100 000 € mais surtout notre CAF de plus de 200 000€.

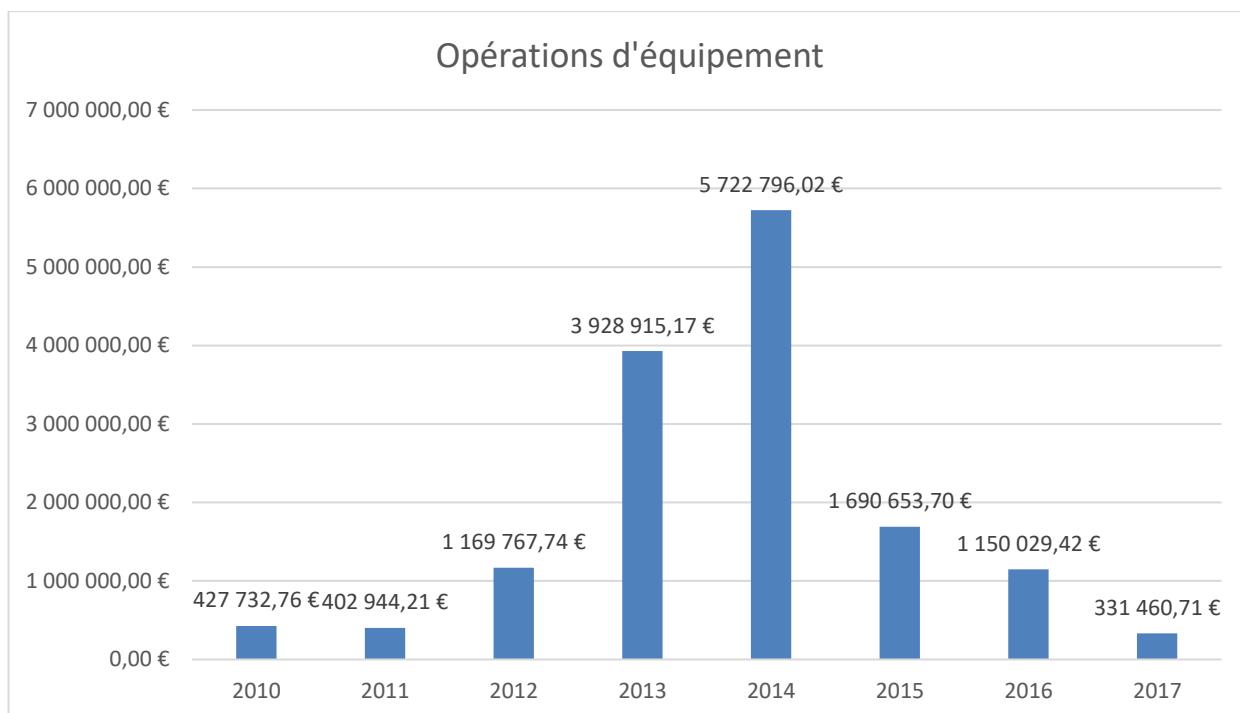


Ainsi, si l'on regarde la période 2010-2017, on notera :

- Une hausse des recettes réelles de fonctionnement de + 8,51% malgré la réduction des dotations et participation (plus de 25% sur la période) ;
- Une hausse des produits des services des domaines – cpte 70) de +23% ;
- Une baisse des dépenses réelles de fonctionnements (-1,04%) ;
- Une maîtrise correcte des dépenses obligatoires ;
- Une stabilité des charges financières (+2,25%) ;
- Taux de réalisation des recettes toujours supérieurs au BP (taux de réalisation des dépenses toujours inférieurs au BP) : **gestion budgétaire maîtrisée.**



Ainsi, sur la période, la commune protège ses dépenses et assure ses ressources (maîtrise de ses dépenses et recettes) pour accompagner l'augmentation de l'annuité (remboursement en capital). Enfin, sur la période 2012-2016, les investissements portés par la commune s'élèvent à 13,66M€, soit 2,73M€ par an.



Nous avons massivement investi de 2013 à 2014 afin de renforcer notre potentiel économique et de renforcer notre attractivité. Alors, on voit bien, à l'examen du graphique ci-dessus, que nos investissements diminuent et il est impossible de ne pas voir la corrélation, même si d'autres facteurs existent et à plus forte raison, avec la baisse des dotations qui s'est accentuée au même moment.

En outre, l'hiver 2014/2015 a été catastrophique en raison du manque de neige. Le suivant n'a guère été meilleur. Par mesure de précaution, nous avons pris des dispositions draconiennes, pour équilibrer nos budgets, à partir de l'année concernée, telles que :

- L'abaissement des frais de fonctionnement ;
- Le développement d'une démarche de mutualisation au sein de notre collectivité et de notre communauté de communes, sans oublier celle avec l'Union des Maires de la vallée Olympique, pour permettre une meilleure efficacité de la dépense publique ;
- L'amélioration de la transversalité dans tous les domaines ;
- La réduction du nombre de véhicules ;
- La maîtrise plus efficace de nos charges de fonctionnement et maîtrise de nos effectifs (- 200.000 euros) ;
- La réduction de la subvention de l'Office de Tourisme de 300 000 euros proportionnellement à la baisse du budget de fonctionnement de la commune ;
- L'amélioration de l'efficacité du déneigement.

Dans tous les cas, la commune voit son ratio de désendettement s'inscrire en totale conformité avec les règles de bonne gestion prônée par l'Etat. En 2017, son ratio de désendettement est de 11.08 ans et passe en dessous de la barre des 10 années en 2018, toutes dépenses et recettes égales par ailleurs. L'Etat réclame en effet aux collectivités un effort d'économies de 13 Md€ sur le quinquennat. La baisse sera calculée par rapport à la tendance d'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités dont le taux d'augmentation ne pourra être supérieure à 1,2 % par an. Sur les 7 dernières années, les dépenses réelles de fonctionnements de la commune de Montgenèvre ont ainsi diminué de 1,04%.

Si la méthode de l'Etat consistera à fixer des règles drastiques pour les communes de plus de 10 000 habitants qui se verront appliquer une « règle d'or renforcée », la commune de Montgenèvre non seulement la respecte déjà, mais s'y astreint. En effet, ce ratio de bonne gestion fixe que les capacités de désendettement ne doivent pas dépasser douze ans d'ici cinq à six ans – à défaut de quoi la Chambre régionale des comptes pourrait être saisie par le Préfet. Pour rappel, en 2017, ce ratio est de 11.08 ans pour Montgenèvre - et diminuera encore cette année, dès lors qu'est prise en compte la correction du capital restant dû de l'emprunt contracté par la commune en 2015, en raison du décalage de versement des subventions accordées par l'Etat, l'Europe et la Région pour la création du centre balnéoludique DURANCIA. En effet, cet emprunt a été directement remboursé par ces derniers en contrepartie du versement des subventions. En lien avec la Trésorerie de Briançon, ces écritures auraient mérité d'être régularisées par la commune en 2015 et 2016.

Mais il faut savoir ce que l'on entend par « ratio de désendettement : « C'est un indicateur d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors frais d'intérêts liés à la dette) de la même année. Cet indicateur, exprimé en année, permet de connaître le nombre d'années nécessaires pour rembourser le capital de la dette (en supposant que la collectivité y consacre l'intégralité de son épargne brute) ».

Toutefois, en tenant compte de ces récentes exigences du gouvernement en matière de maîtrise des dépenses, de la baisse des dotations de l'Etat et des contraintes en la matière, on peut légitimement se poser la question ce qu'il en sera, du niveau à venir, de nos investissements, pourtant indispensables dans une station de sports d'hiver telle que la nôtre.

Il suffit, par conséquent, d'appréhender, au détail, nos besoins (plus de 100 emplois...) en termes de développement, aggravés cette année par un enneigement pléthorique et couteux, pour se convaincre que la réduction de nos ressources aura un impact significatif sur nos dépenses (forcément sur nos capacités à nous adapter et à nous moderniser ainsi qu'à innover).

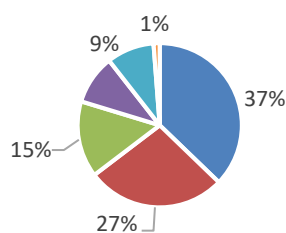
Bien évidemment, ces prélèvements (baisse de la DGF et FPIC), ainsi que la réduction drastique de nos dépenses, viennent diminuer les capacités d'investissement de l'outil industriel du tourisme de montagne, avec pour conséquence une érosion de l'attractivité à moyen et long terme, ce qui pourrait avoir des conséquences dramatiques sur les équilibres de nos vallées, l'économie et l'emploi d'une manière plus large, dans nos territoires dominés par une économie résidentielle.

Cette situation est d'autant plus sensible au niveau d'une station comme la nôtre. De fait, note économie touristique ne peut se satisfaire que de subventions, elles-mêmes en diminution, afin de financer les investissements nécessaires au maintien d'une compétitivité indispensable sur le marché des sports d'hiver et un niveau décent de l'emploi.

De même, les comptes de gestion 2017, administratifs en investissement et fonctionnement, affectation de résultats et prévisionnel pour 2018 ont été minutieusement détaillés. Toutes les questions ont été abordées, avec la réitération de notre engagement au terme duquel l'ensemble des taux d'imposition reste inchangé.

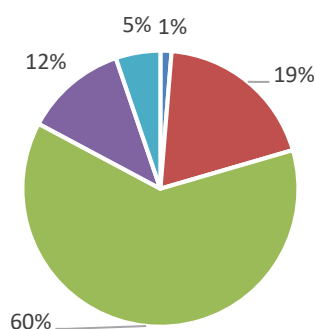
Dans ce cadre, la réalisation du budget principal 2017 se présente ainsi :

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CA 2017



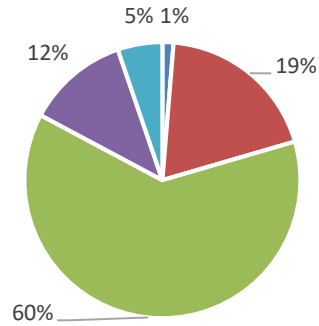
- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
- ATTENUATIONS DE PRODUITS
- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2017



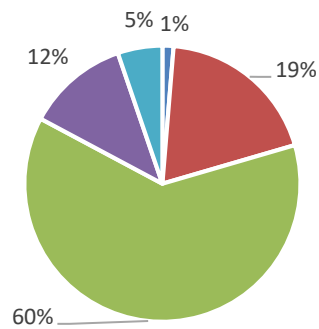
- ATTENUATIONS DE CHARGES
- PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES
- IMPOTS ET TAXES
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2017



- ATTENUATIONS DE CHARGES
- PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES
- IMPOTS ET TAXES
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2017



- ATTENUATIONS DE CHARGES
- PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES
- IMPOTS ET TAXES
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

II – Le contexte du budget 2018

A - Les principaux points

Une baisse drastique des dotations de l'Etat depuis 2013 (plus de 25%) soit une baisse de 300 000 € annuelle de DGF et des prélèvements au niveau du FPIC multipliés par 5 ;

Réduction de charge de l'emprunt importante à partir de 2018 : la charge de la dette a connu son dernier pic en 2017 et commence désormais à baisser (intérêts et capital) ;

L'obligation de mener des opérations stratégiques (Smart-Montgenèvre & Espace Prarial) ;

La redevance RARM et des recettes générales (dont les parkings qui repartent à la hausse) ;

Les énormes investissements dans la neige de culture portent excellemment leurs fruits ;

Une gestion qui vise à équilibrer les finances de la Régie des remontées mécaniques, dont la redevance de la commune dépend

L'adaptation aux nouveaux enjeux de l'Office de Tourisme ;

B - Les objectifs prioritaires

- Pas d'augmentation des impôts comme le stipule les engagements pris ;

Dégager des économies structurantes à même de sécuriser la capacité d'autofinancement de la commune.

Assurer l'entretien courant du patrimoine ;

Mener quelques opérations stratégiques d'une absolue nécessité pour lesquelles les retours sur investissement sont importants ;

Partager cette politique d'investissement entre les trois entités (commune, remontées mécaniques et office de tourisme)

- Commercialisation en ligne ;

Satisfaire la clientèle (efficacité économique ; réseau de transports)

- Développement la Smart-Montgenèvre

Nous voulons privilégier les investissements structurants, participants au développement et à l'aménagement du territoire, à son attractivité, ainsi que les projets générant des économies de fonctionnement et aux services à la population et aux clients.

Il n'est pas rare d'entendre un discours tendant à relativiser l'importance de la diminution des dotations. On peut être à l'inverse frappé par le caractère abrupt de cette mesure consistant, seulement en trois exercices, à revenir sur plus de 10 ans de croissance des dotations de l'Etat aux collectivités. Mais, force est de constater que lorsqu'on nous dit que les collectivités territoriales absorberont la baisse de la DGF, en limitant l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement au niveau de l'inflation, ce n'est pas exact. Nous assurons le fonctionnement de services publics.

Certes, il existe des collectivités qui pourront s'endetter pour essayer de passer cette période difficile. Mais, elles seront sans doute peu nombreuses. Définitivement, nous n'en ferons pas partie, car le recours à l'emprunt serait assez antinomique avec l'objectif global de réduction de la dette publique.

Après deux hivers, marqués par l'absence de neige en début de saisons et assortis d'une politique catastrophique des forfaits dégradés, notre situation économique s'améliore. De ce fait, l'ensemble des indicateurs économiques est dans le vert, au regard de la courbe de nos recettes.

Nos prévisions d'investissement drastiquement réduites en 2017 vont reprendre cette année afin de ne pas trop handicaper notre économie, sans augmenter les impôts, respectant ainsi le levier fiscal dans les proportions définies dans nos engagements.

Le budget 2018 est sincère, équilibré et prudent.

La dette, qui reste raisonnable au regard du patrimoine communal, est stabilisée.

II – Les objectifs prioritaires (6)

Principe de prudence respecté ;

Aucun changement de méthode (Economies drastiques) ;

Fourniture de prestation identique (Qualité de l'offre) ;

Diminution du niveau des charges, accompagnant la baisse des produits quand c'est nécessaire.

A – maintien et restauration du cadre de vie à la suite de l'hiver 2017-2018

(C'est un grand programme de petits travaux détaillé ci-dessous),

Il s'agit d'une centaine d'interventions programmées (voirie, glissières bois, éclairage, panneaux d'information, amélioration des parkings, espaces verts...). (Contrat de station)

B – Confortement des services à la population

(Ecole, travaux crèche, tennis aux Alberts).

C - Développement du numérique comme un levier de dynamisme territorial

Développement économique et touristique (Contrat de station) : SMART STATION (Clôt Enjaime, PADS, zone artisanale des Alberts).

D - Gestion améliorée et accroissement de l'embellissement de l'espace public

Préservation de notre environnement,

E - Maintien de la qualité de l'événementiel, comme vecteur d'attractivité, le tout coordonné par l'office du tourisme. Si les jeudis de la lumière ont été maintenus, les Milles Pattes vont ponctuer cette fin de saison. Pour cet été, le TFJV, le festival de jazz perdurent comme bien d'autres animations, etc.

F - Equilibre financier du Budget 2018 et des budgets annexes

Budget principal :

- Fonctionnement : 6 378 514,00 €
- Investissement : 2 224 025,96 €

Budget de l'eau :

- Fonctionnement : 567 477,00 €

- Investissement : 1 329 486,00 €

Budget du camping :

- Fonctionnement : 135 000€
- Investissement : 133 197,70 €

Budget du Clot Enjaime :

- Fonctionnement : 580 853,63 €
- Investissement : 580 853,63 €

Budget du Cros Lateron :

- Fonctionnement : 2 458.50 €
- Investissement : 2 458.50 €

Etant présent et actif sur la scène nationale et internationale des stations de montagne, je peux vous assurer que la station de MONTGENEVRE jouit d'une excellente réputation. A plusieurs égards, nous sommes cités en exemple. Dans cet esprit, ne pensons qu'à la qualité de notre village et à notre avant-gardisme dans la mise en place de nos politiques commerciales et programmes communaux. Chaque année, MONTGENEVRE est notamment reconnue pour la qualité de ses accès, son animation événementielle et son domaine skiable, qui se caractérise notamment par l'amplitude de son ouverture des pistes (de novembre à fin avril) sur le domaine international de la Via Lattea, dont les accords ont été renouvelés en 2017.

Elaborer un budget municipal de l'ampleur de celui de MONTGENEVRE est complexe avec 2 villages situés de part et d'autre du Col, comprenant globalement 547 habitants. Ces derniers sont chargés d'assurer l'accueil de plus de 20 000 clients, chaque jour les week-ends, ce qui demeure un exercice complexe voire même périlleux. D'autant que notre organisation, ainsi que nos installations, doivent être dimensionnées à leurs besoins pour bien les accueillir. Il faut savoir, que les aléas climatiques doublés d'une fréquentation touristique qu'ils conditionnent souvent, pèsent comme nous venons de le voir, sur notre politique budgétaire.

Néanmoins, la commune maintient le cap d'une fiscalité maîtrisée. Dans tous les cas, notre budget 2018 est le résultat de réflexions approfondies et de compromis mesurés. Les choix ont été difficiles et nous espérons que votre décision de les voter soit unanime.

Ajoutons que les engagements pris par M. Christian ESTROSI, lors de sa visite à MONTGENEVRE en compagnie de tous les élus (Député, Sénatrice, Présidents de Conseil Départementaux, élus régionaux et départementaux, ainsi que l'ensemble des maires et élus locaux du département des Hautes-Alpes, sont en voie de réalisation, via le programme de subventions aux investissements (3,7 millions d'euros), qu'il faudra développer jusqu'à 2020 en vue de rester compétitif. Le Conseil Départemental, sous l'égide de son Président a également confirmé son appui complémentaire, à hauteur de 750 000€. A n'en pas douter, les financements, obtenus dans ce cadre, contribueront à renforcer l'intervention de notre collectivité en matière de développement économique, touristique et numérique.

Conclusion

Notre fiscalité a été de tout temps maîtrisée. Pour parvenir à cet objectif essentiel, nous avons contraint nos charges de fonctionnement, sans se laisser aller à un train de vie insupportable. Depuis 2015, comme nous venons de le voir, nos charges ont été drastiquement réduites afin d'obtenir les meilleurs résultats.

C'est vrai nous avons énormément investi, certes, mais il fallait rattraper le retard accumulé depuis des années en termes d'équipement de la station et présenter la meilleure image de notre pays lors des Jeux Olympiques de Turin (Quelques 300 journalistes présents dans la station durant la durée de cette manifestation majeure). Nos résultats attestent de notre réussite, d'autant qu'ils ont été facilités par l'appui sans faille de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

Pour preuve, la valeur de notre patrimoine immobilier est passé de 34 millions d'euros en 2007 à 59 millions d'euros en 2016, sans compter la déviation couverte (30.000 millions d'euros de l'Etat et de la Région PACA. Par ailleurs, elle est unanimement considérée comme une grande réussite en matière d'aménagement du territoire, d'autant que nos amis italiens ont investi, sur l'autre versant du col de Montgenèvre, quelques 130 millions d'euros avec 2 tunnels et une tranchée couverte.

Aussi, nous faisons partie de ceux qui disposent d'un niveau d'équipement correct et qui malgré une croissance zéro, n'ont que peu dégradé de tels acquis. Certes des incertitudes, nous viennent à l'esprit, telles que l'altération des dotations, les modifications institutionnelles, sans oublier les contraintes climatiques... Ces aléas, mes chers collègues, combinés à une représentation politique exsangue dans l'EPCI, auxquels il faut ajouter la charge de dossiers administratifs complexes et de délais d'instruction qu'il faudrait à tout prix réduire, sont des handicaps sérieux. De plus, le développement de notre potentiel économique et social est aujourd'hui en danger, dès lors que les recours administratifs se suivent, apparemment sans fondement, puisque la juridiction compétente a donné raison à la Commune qui avait obtenu les validations de l'Etat instructeur (Espace 3000 – Clos Enjaime, notamment...).

Pour l'avenir, nous voyons avec satisfaction baisser régulièrement les charges de l'amortissement de notre dette et nous allons accentuer nos économies de fonctionnement.

Dans l'esprit, nous avons intérêt à regrouper plusieurs de nos services (Commune Services administration – Services techniques – Office de Tourisme – Archives - locaux techniques – garages – logements des personnels saisonniers...) dans un bâtiment unique (Ancienne gendarmerie), plutôt que de conserver une multiplicité de petits sites, plus couteuse en maintenance et fonctionnement. Rationaliser les dépenses des véhicules en les installant, dans la cour, au plus près de leurs interventions – déneigement notamment -. Parallèlement, les services se verront dotés de locaux plus fonctionnels et mieux adaptés dans une configuration s'inspirant d'une Maison des services publics, dont nous allons faire un exemple, en station de montagne.

Enfin, notre politique de réduction des dépenses va s'accompagner de la définition d'une « Smart Grid » nous permettant de la conjuguer avec la « Smart Montgenèvre » en cours de développement, afin de réduire l'empreinte carbone et les dépenses énergétiques et les consommations en électricité - eau – transports..., en profitant de l'aide à la décision que procure la business intelligence.

Je remercie les membres de la Commission des finances et les autres élus du Conseil Municipal. Je salue aussi l'excellent travail du service des Finances Mme Charlotte COUDRAY et de notre Directeur Général des Services, M. Rémi MOUGIN. Enfin, j'ai une pensée particulière à l'égard de Juliette BONNEVILLE, de François VEAULEGER et de Daniel GARCIN, nos autres cadres qui, avec leurs collaborateurs, ont appliqué sans état d'âme la cure d'austérité entreprise et qu'il faut impérativement poursuivre.

Tous ensemble, nous allons, dans le prolongement de notre séance de ce soir, poursuivre efficacement notre action en faveur de nos concitoyens tout en promouvant l'attractivité de notre territoire. »

Extraits des délibérations prises au cours du Conseil Municipal du 29 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 12

Présents (8) : Guy HERMITTE - Michel MEYER - Michèle GLAIVE MOREAU - Françoise MILLE SCHAACK - Alexandra JANION - Luc PASCAL - Marc FORNESI - Francis ISAMBERT

Pouvoir (1) : Christian SCHWEY à Michel MEYER

Absent (3) : Philippe GILARDINO, Jérôme SALOMON, Magalie VEROT

Secrétaire de séance : Mme Françoise MILLE SCHAACK est élue, à l'unanimité des membres, en qualité de secrétaire de séance, puis Mme Michèle GLAIVE MOREAU en son absence.

Après avoir fait l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut ainsi valablement délibérer.

Le Maire Guy HERMITTE formule une pensée chaleureuse et amicale à l'intention de Christian SCHWEY, à laquelle les conseillers et le public présents s'associent affectueusement.

M. le Maire, Guy HERMITTE, propose l'ajout à l'ordre du jour du point suivant : Organisation des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

En ouverture du Conseil Municipal, M. le Maire, Guy HERMITTE, propose un moment de recueillement à l'attention de Mme Sylvie GOURGEON. Une pensée affective, et de soutien, est ainsi adressée à leurs familles.

Dans le cadre de l'hommage national aux victimes des attentats du 23 mars dernier, M. le Maire, Guy HERMITTE, prend ensuite la parole en ces termes :

« Le vendredi 23 mars vers 10h45 à Trèbes et à Carcassonne dans l'Aude, s'est déroulé un attentat terroriste meurtrier :

Parmi les victimes, on dénombre : plusieurs blessés dont trois graves et quatre morts :

- Jean Mazières – Viticulteur en retraite ;
- Christian Medves – Boucher au Super U ;
- Hervé Sosna – Maçon à Trèbes ;
- Et le Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame ;

Nous nous sommes réunis, hier matin, en même temps que se déroulait à Paris un hommage national présidé par le Président de la République, M. Emmanuel Macron, pour s'associer à l'émotion et à la douleur de ceux qui ont été atteints dans leur esprit, dans leur chair et pour quatre d'entre eux qui ont perdu la vie.

Notre pensée va plus particulièrement vers le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame qui a accompli un acte de bravoure et de dévouement. Il a donné sa vie en remplaçant un autre otage pris dans le supermarché. A ce moment-là, il était conscient de ce qu'il faisait, en laissant allumé son téléphone portable, pour permettre

aux autres gendarmes du dispositif de déterminer, plus précisément, le moment de leur intervention. C'est alors que le GIGN est intervenu. Ces hommes des forces spéciales ont abattu un franco-marocain auteur de la triple attaque terroriste.

Vous me permettez de reprendre l'intervention du Président de la République qui est intervenu en ces termes « le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame est mort au service de la nation, à laquelle il avait déjà tant apporté en donnant sa vie pour mettre un terme à l'équipé meurtrière d'un terroriste djihadiste. Il est tombé en héros ».

A la mémoire de ces victimes et de celles qui, dans des conditions de violences extrêmes ont perdu la vie, à toutes les victimes du terrorisme, sans oublier nos deux militaires qui sont tombés au Mali, et à l'intention de leurs familles, je vous prie d'observer une minute de silence. »

M. le Maire, Guy HERMITTE, fait ensuite procéder à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

1/ Organisation des rythmes scolaires

M. le Maire Guy HERMITTE explique que, suite au conseil d'école du 19 mars 2018, lors duquel il a été demandé à la commune de se positionner sur des rythmes scolaires, il est proposé au conseil municipal de statuer sur l'organisation que ses membres souhaitent mettre en place à la prochaine rentrée scolaire 2018/2019.

Ainsi, l'Inspecteur d'Education Nationale du secteur Briançon a été interrogé afin de connaître la nouvelle approche proposée en termes d'organisation de la semaine scolaire dans les écoles par l'Etat. Il est ainsi nécessaire pour l'Education Nationale de connaître les nouveaux horaires envisagés avant les vacances de printemps et d'être en possession de la délibération du conseil municipal, notamment pour permettre d'anticiper le mouvement des enseignants et les éventuels temps partiels des professeurs.

Lors du conseil d'école, les déléguées des parents d'élève ont fait part des différents retours obtenus des parents d'élève sondés sur le sujet. Ainsi, bien qu'il y ait des différences notables entre les classes de Maternelle à CP et CE/CM, 12 d'entre eux sont, au total, favorables à l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours, tout en souhaitant la mise en place d'activités le mercredi matin, 7 parents d'élève sont favorables au maintien des rythmes scolaires actuels et 7 parents d'élève sont indifférents. Les délégués ont également informé qu'une majorité de parents seraient favorables à un regroupement des activités le mercredi matin, si la municipalité propose un mercredi matin « activités ».

M. le Maire, Guy HERMITTE indique ainsi que l'organisation de temps périscolaires diversifiés et gratuits, accessible à tous les enfants, est un élément important pour la commune. Outre l'intérêt pour les enfants – toutes les études montrant que la semaine de quatre jours et demi est un plus pour les apprentissages scolaires dans la mesure où les enfants travaillent mieux le matin, que ce soit le mercredi ou le samedi -, la commune approuve ce choix qui, depuis plusieurs années, à Montgenèvre, permet de sensibiliser les enfants à de multiples activités, animés en partie par des professionnels, qu'ils n'auraient pas tous eu la possibilité de découvrir. Cette orientation volontariste a bien entendu un coût, qui est apprécié comme un investissement de la commune envers les enfants.

De plus, le Conseil municipal ne souhaite pas perdre la valeur ajoutée éducative ou citoyenne initiée par les parcours TAP (Temps d'activités périscolaires) qu'il a mis en œuvre avec tous les partenaires associés. Il semble, en effet, judicieux de conserver ce qui fonctionne et de s'adapter aux familles qui ont souvent organisé leurs activités sur le rythme des quatre jours et demi d'école. La volonté gouvernementale de mettre l'accent sur l'aspect qualitatif des Projets éducatifs territoriaux et le lancement annoncé d'une large réflexion autour des mercredis avec le « Plan Mercredi » augure de nouvelles consultations à grande échelle sur ce thème récurrent du calendrier scolaire. « S'il est nécessaire d'associer les communes à cette réflexion, l'Éducation

nationale doit à terme reprendre la main sur les rythmes scolaires pour créer une vraie égalité entre tous les écoliers ».

M. le Maire, Guy HERMITTE souligne ainsi que le programme ne change pas et que l'éducation à caractère sociable recouvre une importance primordiale pour la commune dont elle mesure la nécessité et l'apport pour les enfants.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de maintenir l'organisation de temps périscolaires dans le cadre d'une semaine de quatre jours et demi.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Versement d'une subvention au CCAS pour l'année 2018

Mme Françoise MILLE SCHAACK expose que pour permettre le fonctionnement du CCAS, le Président de son conseil d'administration sollicite la commune pour le versement d'une subvention de 3500 €. Cette subvention est notamment destinée à l'organisation du repas des anciens et à des aides.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le montant de cette subvention pour l'année 2018.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Subventions aux associations pour l'année 2018

Mme Michèle GLAIVE MOREAU annonce au Conseil municipal la programmation des subventions aux associations pour l'année 2018, à savoir :

N°	Nom de l'association	Montant proposé	Montant voté
1	A D M R	400,00 €	400,00 €
2	A.R.E.N (étoile des neiges)	100,00 €	100,00 €
3	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montgenèvre	1 000,00 €	1 000,00 €
5	Centre Briançonnais de Géologie Alpine	4 000,00 €	4 000,00 €
6	Cercle des conteurs du Briançonnais	100,00 €	100,00 €
7	Club de tir "les arquebusiers"	150,00 €	150,00€
8	Soleil d'Automne	800,00 €	800,00 €
9	Solidarité handicapés	200,00 €	200,00 €
10	Vivre et vieillir chez soi	500,00 €	500,00 €

TOTAL

7 250,00 €

7 250,00 €

Les demandes d'aides concernant les manifestations sportives sont traitées par l'Office de tourisme avec lequel la mairie conventionne annuellement.

Cela représente environ 80 % du budget annuel attribué aux subventions, ce qui signifie que d'autres demandes sont susceptibles d'être étudiées. M. le Maire, Guy HERMITTE, souhaite rendre hommage à l'exemplarité de l'Association d'Animation des Alberts et son président, M. Luc PASCAL, qui compte tenu de sa bonne gestion et de son équilibre financier n'a pas formulé, cette année, de demande d'aide.

Il est rappelé que la commune de Montgenèvre ne subventionne aucune association nationale.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le montant de ces subventions pour l'année 2018.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4) Subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Mairie

M. Francis ISAMBERT propose au Conseil municipal que la participation de la commune au fonctionnement du Comité des Œuvres Sociales du personnel de la mairie soit maintenue, pour l'année 2018, à la somme de 12 000 €.

Cette subvention permet aux agents de la mairie de bénéficier de divers avantages sociaux et notamment une contribution aux frais de scolarité des enfants, ainsi que des tickets restaurants à prix réduits.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le montant de cette subvention pour l'année 2018. M. le Maire, Guy HERMITTE, rappelle que l'association des personnels de la communauté de communes du Briançonnais est aussi ouverte à des coopérations avec le COS de Montgenèvre. Il adresse également ses plus vifs remerciements à la Présidente du COS, dont le dévouement et l'entente avec les élus sont indéfectibles.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Subvention à l'école de Montgenèvre

M. le Maire, Guy HERMITTE, expose que les élèves de l'école Marius Faure vont effectuer un voyage scolaire ayant pour thème le mode de vie des oiseaux migrateurs. Les deux classes de l'école Marius Faure sont concernées par ce voyage qui se fera en deux parties. Ainsi, les enfants visiteront notamment un centre d'accueil des cigognes à Racconigi, près de Turin, puis en Camargue.

Le coût total du voyage s'élève à 5 841 euros (transport, activités et logement compris).

Il est proposé que la Commune, conformément à la demande de l'école, verse une subvention de 940 euros à l'école Marius Faure pour subvenir, en partie, aux frais ci-dessus mentionnés sous réserve de la transmission par l'école d'un dossier de demande de subvention et de la validation de ce dernier.

Comme s'agissant de l'organisation des rythmes scolaires et des activités périscolaires, M. le Maire souligne l'importance pour la Commune d'accompagner ces perspectives d'ouverture à caractère social et éducatif pour les enfants de l'école.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Demande de subventions pour les travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau potable

M. Marc FORNESI, informe le Conseil municipal la signature des arrêtés préfectoraux n° 05-2018-02-06-1 du 06 février 2018, n° 05-2018-02-06-2 du 06 février 2018, n° 05-2018-02-06-3 du 06 février 2018 et n° 05-2018-02-06-4 du 06 février 2018 portant déclaration d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable de :

- Sagne Enfonza
- Bois de la Blanche
- Clos de la Vieille
- Doire aval et Lac Psychier

Les périmètres de protection immédiats de ces captages doivent faire l'objet d'une acquisition par la commune de Montgenèvre. Les servitudes instaurées sur les périmètres de protection rapprochés font l'objet d'indemnités versées par la commune de Montgenèvre. Des travaux doivent également être réalisés afin de mettre en conformité ces captages. Ces travaux consistent en la pose de clôture amovible autour des points de prélèvements, de travaux de génie civil et la pose de petits équipements sur certains ouvrages.

Le montant des :

- Acquisitions et indemnités de servitudes s'élèvent à : 30 546.20 €
- Travaux de mise en conformité s'élèvent à : 157 685 €

Ces dépenses sont programmées sur le budget de l'eau 2018.

Le plan de financement est le suivant :

Financeurs	Taux %	Montant
Agence de l'Eau RMC	50	94 115.60 €
Conseil Départemental des Hautes Alpes	10	18 823.12 €
Maître d'ouvrage : Montgenèvre	40	75 292.48 €
TOTAL	100	188 231.20 €

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre du X^{ème} programme 2013-2018 ainsi qu'auprès du Conseil départemental des Hautes-Alpes.

M. Marc FORNESI rappelle ainsi que la Commune est donc arrivée aux termes des procédures de régularisation de ses captages avec ce dossier et remercie le travail de M. Laurent LIDOUREN, Directeur des Services Techniques. Le Maire et les conseillers municipaux s'associent à cet hommage.

M. Michel MEYER indique que cela n'est pas le cas de la source de Fontaine Crété. M. le Maire indique que cette source a bien fait l'objet d'une régularisation il y a plusieurs années. La difficulté concerne le type de captage et d'eau prélevée qui ne peut être résolu sauf à condamner toute activité en amont de la source, ainsi que la RN94. De plus, les sources d'eau sont diffuses.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7) Provisions pour risques – litiges et contentieux

M. le Maire, Guy HERMITTE, explique au Conseil Municipal que, conformément aux articles L2121-29, L2321-2, L2322-2, R2321-2 et R2321-3, une commune peut constituer des provisions pour risque, notamment lors de l'ouverture d'un contentieux contre la commune. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru (platelage bois).

Ce respect du principe de prudence oblige à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, permettant de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise.

En outre, il est proposé de constituer une provision pour risques pour un montant total de 12 000 €, d'imputer ce montant à l'article 6815 du budget communal. A noter que cette provision a changé de nature, puisque le risque ouvert par certains de nos emprunts, indexés sur le cours de l'Euribor, est désormais effacé depuis la renégociation de nos prêts avec le Crédit Agricole.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7) Tarifs des secours domaine skiable pour la saison d'hiver 2017/2018

Mme Alexandra JANION expose la nécessité de reprendre l'un des tarifs de secours fixé précédemment, pour la saison d'hiver 2017/2018. En effet, ces tarifs permettent à la Commune de facturer les secours à tous les accidentés en ayant bénéficié sur le territoire de la Commune de Montgenèvre, lors de la pratique d'activité physique sportive ou de simple loisir. Dans ce contexte, il convient de prendre une délibération afin d'actualiser les tarifs de secours et permettre de couvrir les frais engagés par la Régie des remontées mécaniques sur les pistes balisées (alpin et nordique).

SECTEUR FRONT DE NEIGE + SECTEUR BAS (ZONE 1) 198,00 € TTC

- Pistes de ski alpin : grenouillère entre les parkings et le départ du TK clôt, TS Prarial, Tapis Butte, TC Chalmettes
- Pistes de ski nordique : Front de neige (grenouillère) Stade et zone des lacs
- Pistes de ski alpin : pistes desservies par la télécabine du Chalvet, les télésièges de Montquitaine, du Prarial, et du tremplin, le téléski du Col, du Clôt et de la Durance
- Pistes de ski nordique : pistes du Golf, du Bois et du Janus

SECTEUR HAUT (ZONE 2) 472,00 € TTC

- Pistes de ski alpin : le reste du domaine
- Piste de ski nordique : piste Pierres Vertes

SECTEUR HORS PISTE 913,00 € TTC

- Hors-piste dit de proximité (à moins de 50 m d'une piste)
- Hors-piste dit éloigné

PREMIER SECOURS ET CONDITIONNEMENT DU BLESSE DEVANT ETRE EVACUE PAR HELICOPTERE 649,00 € TTC

POUR TOUS LES SECTEURS « PISTE ET HORS PISTE »

- Petits soins et accompagnement **89,00 € TTC**
- Petits soins sans accompagnement **OFFERT**

REMUNERATION DES SAUVETEURS

Majoration pour mise en œuvre de matériel et mise à disposition de secouristes du service des pistes et de personnel des remontées mécaniques

- Heure d'utilisation d'un engin de damage **360,00 € TTC**
- Heure d'utilisation d'un scooter des neiges **109,00 € TTC**
- Heure par secouriste mobilisé, toutes fonctions confondues
 - o De jour **89,00 € TTC**
 - o De nuit **138,00 € TTC**
- o Forfait pour mobilisation des secours en assistance aux services de l'Etat hors ouverture du Domaine Skiable **2 877,00 € TTC**

FRAIS DE TRANSPORT PAR AMBULANCE (prix à l'intervention)

- Du pied des pistes vers le cabinet médical (Montgenèvre) **244,00 € TTC**
- ou le Centre Hospitalier de Briançon –ambulance de la RARM **265,00 € TTC**

FRAIS DE TRANSPORT PAR MOYEN AERIEN MEDICALISE

- La minute de vol avec l'hélicoptère, logistique incluse **55,77 € TTC**

FRAIS DE TRANSPORT VSAB DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (secours secondaire) :

- Du pied des pistes vers le centre hospitalier uniquement **268,00 € TTC**

Les prix proposés pour cet hiver correspondent à une augmentation de 1.5% environ par rapport à l'hiver 2016/2017.

M. Marc FORNESI ne participe pas au vote.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9) Annulation de titres Gras Savoye

Mme Françoise MILLE SCHAACK explique que le comptable public de Briançon a transmis un état de produits à annuler sur le budget de la commune pour un montant de 4 425 € pour la période 2008-2013 correspondant à des produits non perçus sur des secours (paiements de Gras Savoye) et demande l'autorisation, comme pour les admissions en non-valeur, d'annuler ces cotes pour ce montant.

Ainsi, il est sollicité l'annulation des titres qui seront alors à comptabiliser au 673 (annulation titres sur années antérieures). Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal est sollicité pour approuver l'annulation de ces titres.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9) Budget de l'eau : annulation

M. Marc FORNESI expose que le Trésorier nous propose d'annuler partiellement sur le budget de l'eau les sommes titrées et non recouvrées par la SEERC pour les années suivantes :

2013 : 6855.54€ non perçus

2014 : 318.30€ non perçus

Ainsi, il est sollicité l'annulation pour un montant total de 7 173.84€ qui sera alors à comptabiliser au 673 (annulation titres sur années antérieures). Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal est sollicité pour approuver l'annulation de ces titres.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11) Vote des taux 2018

M. le Maire, Guy HERMITTE, expose l'évolution des taux pour 2018 qui est proposée de la façon suivante :

Contributions	Bases d'imposition 2017	Bases d'imposition prévisionnel les 2018	Taux votés par le conseil municipal	Coefficient de variation proportionnelle	Produits prévisionnels
Taxe d'habitation	5 390 989	5 457 000	10,35	0%	564 800
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 149 701	4 247 000	27,78	0%	1 179 817
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6 714	6 700	142,40	0%	9 541
				TOTAL	1 754 158

M. le Maire, Guy HERMITTE, précise que le conseil municipal tient ses engagements de pas augmenter la fiscalité de plus de 1% par an sur la durée du mandat (ce niveau ayant été atteint les années précédentes).

Il est notable que le taux d'imposition de la taxe d'habitation est bien inférieur à la moyenne nationale et reste l'un des plus bas du département des Hautes-Alpes. M. le Maire, Guy HERMITTE, invite en conséquence le conseil à se prononcer sur ces taux pour l'année 2018.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales

Vu les articles 1636 B sexies et suivants du Code Général des impôts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve et vote les taux 2018 tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer l'état 1259, dûment complété en fonction des taux présentés dans le tableau ci-dessus ;

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

12) Budget de la commune / compte de gestion 2017

Mme MILLE SCHAACK s'absente.

M. le Maire, Guy HERMITTE, présente le compte de gestion 2017 du budget de la Commune, établi par Monsieur le Receveur Municipal qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	6 371 625,31€	1 886 432,54 €
DEPENSES	5 376 012,83 €	2 122 294,82 €
Résultats de l'exercice	995 612,48 €	- 235 862,28 €
Résultats de clôture 2016	1 039 229,15 €	127 860,32 €
Part affectée à l'investissement 2017	852 139,68 €	-
Résultats de clôture 2017	1 182 701,95 €	- 108 001,96 €

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections

Budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

13) Budget de la commune / compte administratif 2017

Le Maire, Guy HERMITTE, quitte la séance.

M. Marc FORNESI expose le compte administratif 2017 du budget de la commune dont les chiffres sont strictement identiques à ceux du compte de gestion du Receveur, à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	6 371 625,31€	1 886 432,54 €
DEPENSES	5 376 012.83 €	2 122 294,82 €
Résultats de l'exercice	995 612,48 €	- 235 862,28 €
Résultats de clôture 2016	1 039 229,15 €	127 860,32 €
Part affectée à l'investissement 2017	852 139.68 €	-
Résultats de clôture 2017	1 182 701,95 €	- 108 001,96 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc FORNESI, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du budget de la Commune.

14) Budget de la commune / affectation du résultat 2017

Le Maire, Guy HERMITTE, expose les affectations du résultat 2017 du budget de la commune, à savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	
<i>VOTE LE 29 mars 2017</i>	
Solde d'exécution d'investissement 2017	
Dépenses 001 (besoin de financement)	- 108 001,96 €
Recettes 001 (excédent de financement)	
Solde des restes à réaliser 2017	
<u>Investissement</u>	
besoin de financement	82 937,25 €
excédent de financement	- €
<u>Fonctionnement</u>	
déficit	
excédent	
Résultat de fonctionnement 2017	
<i>Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)</i>	995 612,48 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>	
<i>(ligne 002 du CA 2016 précédé du signe + ou -)</i>	187 089,47 €
Résultat de clôture	1 182 701,95 €
AFFECTATION	
1/Affectation en réserves	872 701,95 €
R 1068 en investissement	
(au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris reste à réaliser)	
2/Report en fonctionnement D 002	310 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette affectation du résultat 2017 du budget de la commune.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

15) Budget de la commune / budget primitif 2018

Le Maire, Guy HERMITTE, propose le budget primitif 2018 du budget de la commune comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	6 378 514,00 €	2 224 025,96 €
DEPENSES	6 378 514,00 €	2 224 025,96 €
Résultats de l'exercice	- €	- €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2018 de la commune.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE cette délibération, votée par section et par chapitre, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

16) Budget du Clôt Enjaime / compte de gestion 2017 :

M. Marc FORNESI présente le compte de gestion 2017 du budget du Clôt Enjaime, établi par Monsieur le Receveur Municipal qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	- €	- €
DEPENSES	- €	- €
Résultats de l'exercice	- €	- €
Résultats de clôture 2016	- €	580 853,63 €
Résultats de clôture 2017	- €	580 853,63 €

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections

Budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

17) Budget du Clôt Enjaime / compte administratif 2017

Le Maire, Guy HERMITTE, quitte la séance.

M. Marc FORNESI expose le compte administratif 2017 du budget du Clôt Enjaime dont les chiffres sont strictement identiques à ceux du compte de gestion du Receveur, à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	- €	- €
DEPENSES	- €	- €
Résultats de l'exercice	- €	- €
Résultats de clôture 2016	- €	580 853,63 €
Résultats de clôture 2017	- €	580 853,63 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc FORNESI, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du budget du Clôt Enjaime.

18) Budget du Clôt Enjaime / affectation du résultat 2017

Le Maire, Guy HERMITTE, expose les affectations du résultat 2017 du budget du Clôt Enjaime, à savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	
<i>VOTE LE 29 mars 2017</i>	
Solde d'exécution d'investissement 2017	
Dépenses 001 (besoin de financement)	
Recettes 001 (excédent de financement)	580 853,63 €
Solde des restes à réaliser 2017	
<u>Investissement</u>	
besoin de financement	
excédent de financement	
<u>Fonctionnement</u>	
déficit	
excédent	
Résultat de fonctionnement 2017	
<i>Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)</i>	0,00 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>	
<i>(ligne 002 du CA 2016 précédé du signe + ou -)</i>	
Résultat de clôture	0,00 €
AFFECTATION	
1/Affectation en réserves	
R 1068 en investissement	
(au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris reste à réaliser)	
2/Report en fonctionnement D 002	0,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette affectation du résultat 2017 du budget du Clôt Enjaime.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19) Budget du Clôt Enjaime / budget primitif 2018

Le Maire, Guy HERMITE, propose le budget primitif 2018 du budget du Clôt Enjaime comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	580 853,63 €	580 853,63 €
DEPENSES	580 853,63 €	580 853,63 €
Résultats de l'exercice	- €	- €

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE cette délibération, votée par section et par chapitre, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20) Budget de l'eau / compte de gestion 2017

M. Marc FORNESI présente le compte de gestion 2017 du budget de l'eau, établi par Monsieur le Receveur Municipal qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	536 975,91 €	196 133,66 €
DEPENSES	401 802,34 €	123 828,37 €
Résultats de l'exercice 2017	135 173,57 €	72 305,29€
Résultats de clôture 2016	- 4 917,68 €	1 060 404,75 €
Part affectée à l'investissement 2017	-	

Résultats de clôture 2017	130 255,89 €	1 132 710,04 €

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections Budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

21) Budget de l'eau / compte administratif 2017

Le Maire, Guy HERMITTE, quitte la séance.

M. Marc FORNESI expose le compte administratif 2017 du budget de l'eau dont les chiffres sont strictement identiques à ceux du compte de gestion du Receveur, à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	536 975,91 €	196 133,66 €
DEPENSES	401 802,34 €	123 828,37 €
Résultats de l'exercice 2017	135 173,57 €	72 305,29€
Résultats de clôture 2016	- 4 917,68 €	1 060 404,75 €
Part affectée à l'investissement 2017	-	

Résultats de clôture 2017	130 255,89 €	1 132 710,04 €
----------------------------------	---------------------	-----------------------

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc FORNESI, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du budget de l'eau.

22) Budget de l'eau / affectation du résultat 2017

Le Maire, Guy HERMITTE, expose les affectations du résultat 2017 du budget de l'eau, à savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	
<i>VOTE LE 29 MARS 2017</i>	
Solde d'exécution d'investissement 2017	
Dépenses 001 (besoin de financement)	
Recettes 001 (excédent de financement)	1 132 710,04 €
Solde des restes à réaliser 2017	
<u>Investissement</u>	
besoin de financement	12 000 €
excédent de financement	
<u>Fonctionnement</u>	
déficit	
excédent	
Résultat de fonctionnement 2017	
<i><u>Résultat de l'exercice</u> (précédé du signe + ou -)</i>	135 173,57 €
<i><u>Résultat antérieur reporté</u></i>	
<i>(ligne 002 du CA 2016 précédé du signe + ou -)</i>	-4 917,68 €
Résultat de clôture	130 255,89 €
AFFECTATION	
1/Affectation en réserves	- €
R 1068 en investissement	
(au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris reste à réaliser)	

2/Report en fonctionnement D 002	130 255,89 €
----------------------------------	--------------

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette affectation du résultat 2017 du budget de l'eau.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

23) Budget de l'eau / budget primitif 2018

Mme Françoise MILLE SCHAACK revient dans la salle.

Le Maire, Guy HERMITTE, propose le budget primitif 2018 du budget de l'eau comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	567 477,00 €	1 329 486,00 €
DEPENSES	567 477,00 €	1 329 486,00 €
Résultats de l'exercice	- €	- €

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE cette délibération, votée par section et par chapitre, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

24) Budget du camping / compte de gestion 2017

M. Marc FORNESI présente le compte de gestion 2017 du budget du camping, établi par Monsieur le Receveur Municipal qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	141 633,12 €	30 167,54 €
DEPENSES	109 491,06 €	3 269,97 €
Résultats de l'exercice	32 142,06 €	26 897,57€
Résultats de clôture 2016	- 1 562,32€	76 132,58€

Part affectée à l'investissement 2017	-	
Résultats de clôture 2017	30 579,74 €	103 030,15 €

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

25) Budget du camping / compte administratif 2017

Guy HERMITTE, Maire, quitte la séance.

M. Marc FORNESI expose le compte administratif 2017 du budget du camping dont les chiffres sont strictement identiques à ceux du compte de gestion du Receveur, à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	141 633,12 €	30 167,54 €
DEPENSES	109 491,06 €	3 269,97 €
Résultats de l'exercice	32 142,06 €	26 897,57€
Résultats de clôture 2016	- 1 562,32€	76 132,58€

Part affectée à l'investissement 2017	-	
Résultats de clôture 2017	30 579,74 €	103 030,15 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc FORNESI, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du budget du camping.

26) Budget du camping / affectation du résultat 2017

M. Marc FORNESI, expose les affectations du résultat 2017 du budget du camping, à savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	
<i>VOTE LE 29 mars 2017</i>	
Solde d'exécution d'investissement 2017	
Dépenses 001 (besoin de financement)	
Recettes 001 (excédent de financement)	103 030,15 €
Solde des restes à réaliser 2017	
<u>Investissement</u>	
besoin de financement	- €
excédent de financement	
<u>Fonctionnement</u>	- €
déficit	
excédent	
Résultat de fonctionnement 2017	
<i>Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)</i>	32 142,06 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>	
<i>(ligne 002 du CA 2016 précédé du signe + ou -)</i>	-1 562,32
Résultat de clôture	30 579,74 €
AFFECTATION	
1/Affectation en réserves	- €

R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris reste à réaliser)	
2/Report en fonctionnement D 002	30 159,74 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette affectation du résultat 2017 du budget du camping.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

27) Budget du camping / budget primitif 2018

Le Maire, Guy HERMITTE, propose le budget primitif 2018 du budget du camping comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	135 000,00 €	133 197,70 €
DEPENSES	135 000,00 €	133 197,70 €
Résultats de l'exercice	- €	- €

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE cette délibération, votée par section et par chapitre, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

28) Budget Cros Lateron / compte de gestion 2017

M. Marc FORNESI présente le compte de gestion 2017 du budget du Cros Lateron, établi par Monsieur le Receveur Municipal qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	- €	- €
DEPENSES	- €	- €
Résultats de l'exercice	- €	- €

Résultats de clôture 2016	- €	2 458,50 €
Résultats de clôture 2017	- €	2 458,50 €

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

29) Budget du Cros Lateron / compte administratif 2017

Le Maire, Guy HERMITTE, quitte la séance.

M. Marc FORNESI expose le compte administratif 2017 du budget du Cros Lateron dont les chiffres sont strictement identiques à ceux du compte de gestion du Receveur, à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES		
	- €	- €
DEPENSES		
	- €	- €
Résultats de l'exercice		
	- €	- €
Résultats de clôture 2016		

	- €	2 458,50 €
Résultats de clôture 2017		
	- €	2 458,50 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc FORNESI, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du budget du Cros Lateron.

30) Budget du Cros Lateron / affectation du résultat 2017

Le Maire, GUY HERMITTE, expose les affectations du résultat 2017 du budget du Cros Lateron, à savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	
<i>VOTE LE 29 MARS 2017</i>	
Solde d'exécution d'investissement 2017	
Dépenses 001 (besoin de financement)	
Recettes 001 (excédent de financement)	2 458,50 €
Solde des restes à réaliser 2017	
<u><i>Investissement</i></u>	
besoin de financement	
excédent de financement	
<u><i>Fonctionnement</i></u>	
déficit	
excédent	
Résultat de fonctionnement 2017	
<i>Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)</i>	0,00 €
<u><i>Résultat antérieur reporté</i></u>	
<i>(ligne 002 du CA 2016 précédé du signe + ou -)</i>	
Résultat de clôture	0,00 €
AFFECTATION	
1/Affectation en réserves	

R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris reste à réaliser)	
2/Report en fonctionnement D 002	0,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette affectation du résultat 2017 du budget du Cros Lateron.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

31) Budget du Cros Lateron / budget primitif 2018

Le Maire, Guy HERMITTE, propose le budget primitif 2018 du budget du Cros Lateron comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	2 458,50 €	2 458,50 €
DEPENSES	2 458,50 €	2 458,50 €
Résultats de l'exercice	- €	- €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2018 du Cros Lateron.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE cette délibération, votée par section et par chapitre, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

32/ Délégations du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération n°9 du 29 mars 2014, il a été donné un certain nombre de délégations au Maire de mars en vertu de l'article le L 2122-22 du CGCT.

Dans ce cadre, jusqu'à la fin de son mandat, ce dernier peut :

Alinéa 2 : fixer, dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune, qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Alinéa 4 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, de fourniture et de service, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Alinéa 5 : décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze années ;

Alinéa 6 : passer les contrats d'assurance ;

Alinéa 7 : créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Alinéa 8 : prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Alinéa 9 : accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charge ;

Alinéa 10 : décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

Alinéa 11 : fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Alinéa 12 : fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande ;

Alinéa 14 : fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

Alinéa 15 : exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien, selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code, dans tous les cas ;

Alinéa 16 : intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les contentieux de première et de seconde instance, qui seront ouverts devant les juridictions civiles et administratives ;

Alinéa 17 : régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux, (ne comportant pas de dommage corporel), et d'un montant inférieur à 10 000 €.

Ainsi, en l'état actuel, seul le conseil municipal est compétent pour déléguer le droit de priorité en cas d'acquisition foncière.

Dans le cadre du dossier d'acquisition de la caserne Praya, la commune de Montgenèvre avait exercé le droit de priorité dont elle bénéficie en vertu de l'article L 240-1 du code de l'urbanisme, par délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2016. En outre, afin de parvenir à ces objectifs, le montage de cette opération s'appuyait sur la vente de l'actuel bâtiment de la mairie.

Or, compte tenu des aléas rencontrés par la commune dans le cadre du montage financier de l'opération d'acquisition de l'ancienne caserne de gendarmerie de la Praya, il a envisagé de saisir l'EPF PACA concernant son acquisition, afin qu'il assiste la commune de Montgenèvre pour le portage de cette opération. Par courrier en date du 2 février 2018, l'EPF PACA a ainsi confirmé à la commune que ce projet correspondait à ses modalités d'intervention en termes d'acquisition foncière dans le cadre d'une convention d'intervention inscrite à l'ordre du jour de son conseil d'administration du mois de juin 2018.

Afin de permettre cette opération, la commune se doit aujourd'hui de confirmer à l'Etat qu'elle est contrainte de renoncer à l'exercice direct du droit de priorité et de pouvoir déléguer ce dernier à l'EPF PACA,

afin de lui permettre d'intervenir pour le compte de notre collectivité en amont de la phase de réalisation de ce projet d'aménagement public.

Les délais d'exercice étant contraints, soit 2 mois à compter de la purge du droit de priorité par les services de l'Etat, il semblerait plus souple de disposer d'une délibération donnant délégation au maire pour exercer et déléguer le droit de priorité afin de pouvoir disposer d'une décision du maire et non recourir à un Conseil Municipal.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant qu'il convient de déléguer au Maire certaines compétences du Conseil Municipal pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner au Maire, pour la durée de son mandat, la délégation supplémentaire suivante dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Alinéa 22 D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19h50.

Création d'une station-service à l'entrée de la station

Montgenèvre étoffe son offre de service

La mobilité est une des problématiques à laquelle sont confrontés les territoires ruraux. Et plus encore lorsque le ravitaillement en carburant ne peut s'effectuer à proximité de son lieu de résidence, de vacances ou de travail.

Evoqué dans le plan « Montgenèvre 2025 », la création d'une station-service à Montgenèvre est sur le point de voir le jour.

Mardi 6 mars, en mairie de Montgenèvre, avait lieu la signature de la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre la Commune de Montgenèvre, représenté par le Maire, Guy HERMITTE, et M. Christophe Ribatto, gérant de la société Briancondis, sous l'égide de Maître AGUILAR, notaire à Briançon.



Au terme de cette convention, le bénéficiaire s'engage à édifier, sur l'aire de stationnement public comprise entre la passerelle du grand bois et le commissariat de la Police aux Frontières, un ensemble immobilier, qui comprendra à son achèvement principalement une station-service et un bâtiment annexe, ainsi que des aires de rechargement pour les véhicules et vélos électriques. L'objectif commun est une ouverture au 1er décembre 2018.

Outre l'activité de distribution de carburants et combustibles, la vente et services liés à l'automobile, de produits de première nécessité et d'hygiène, de produits d'alimentation générale, et la distribution de produits par drive seront également proposés.

Christophe RIBATTO indique être très satisfait de signer ce partenariat avec la mairie de Montgenèvre. Ce projet venant compléter la politique de son entreprise d'implanter une station sur les trois axes principaux menant à Briançon. Guy HERMITTE, Maire de Montgenèvre, a souhaité remercier M. RIBATTO d'avoir accepté de participer à la mise en œuvre de ce programme et d'ajouter « qu'en regardant l'histoire, on reconstruit le passé puisque de tout temps, Montgenèvre a été doté, notamment devant l'hôtel du Chalvet, d'une station en approvisionnement de carburant. Mais cerise sur le gâteau, avec notre investisseur, nous allons donner un relief, tout particulier, au compromis entre la revente d'Énergie et la production par le biais d'une installation d'une zone de recharge de véhicules électriques, ainsi que de raque ayant le même objet à l'égard de l'utilisation du vélo en montagne pour démontrer notre volonté d'un équilibre harmonieux entre un tourisme qu'il faut favoriser et une nature qu'il faut préserver. »



Projet de Station-Service – un nouveau vecteur d’attractivité pour la station, ainsi qu’une réponse au besoin de la population locale.

Afin de pouvoir accueillir une station-service sur la commune de Montgenèvre, le conseil municipal a lancé la révision allégée de son plan local d’urbanisme par délibération du conseil municipal le 19 juillet 2017.

La réalisation de ce projet, présentée à la population en mai et novembre 2017, sera un atout certain pour la commune, ne disposant à l’heure actuelle d’aucune infrastructure de ce type sur son territoire, alors même qu’elle est traversée par la RN94, un des quatre principaux axes routiers permettant de rejoindre l’Italie depuis la France. La station-service la plus proche est actuellement située à Césane (Italie), à 10,4 km, et dans le sens inverse de circulation, à Briançon, à 12.5 km de Montgenèvre.

La volonté de la Commune d’intervenir pour la création de ce service se justifie par la nécessité de satisfaire les besoins de la population et de la clientèle de la station. Sera ainsi édifié sur le terrain un ensemble immobilier à usage de station-service, qui comprendra à son achèvement une station-service de distribution de carburants et un bâtiment annexe. Le gérant aura l’obligation de maintenir ouvert son commerce tous les jours de l’année et à ce qu’il n’y ait aucune rupture dans la distribution de carburant, sauf force majeure, et de proposer la vente de produits de première nécessité. Les plans, le volet paysager et le cahier des charges de l’ensemble immobilier à édifier sont approuvés par la Commune.

Même si le site est déjà compris dans l’enveloppe urbaine de la station, une révision allégée n°1 du PLU est rendue nécessaire puisque le lieu d’implantation est situé en zone Ns et sur un emplacement réservé au PLU. A cet égard le PLU ne permet pas à ce jour la réalisation du projet. Le PLU devra donc être modifié sur ces points en adaptant le zonage et le règlement à la réalisation spécifique de cette station-service pour accueillir ce projet. Vos remarques sur ce projet peuvent être faites en mairie où un registre est à disposition pour les accueillir.

Le projet s’étend sur une superficie totale d’environ 2 830 m², sur deux parcelles situées au sud de la RN94, entre la passerelle du Grand Bois et le commissariat de la police aux frontières (PAF). Ces deux parcelles seront réaménagées pour y implanter une station-service.

Les bornes de distribution de carburant seront aménagées en retrait de la RN94. Elles seront couvertes par un préau dont la charpente présentera un aspect bois et la toiture deux pans d’aspect bac acier pré-laqué ou bardeau de mélèze, à l’image des caractéristiques architecturales dominantes à Montgenèvre. Les cuves de stockage seront enterrées, ce qui empêchera de fait un éventuel emport par le courant, dans le cas d’une éventuelle crue torrentielle (risque faible identifié au PPR).

L’aspect du bâtiment annexe de la station-service et la caisse sera également pensé de manière à présenter une insertion paysagère optimale.



Photomontage du projet de station-service.



Site actuel

Ainsi le projet est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles et pastorales, la protection des espaces forestiers ainsi qu'avec la préservation des paysages caractéristiques du patrimoine naturel. En effet, même si le site peut être visible, notamment depuis la RN94, la piste de ski située à proximité et, dans une moindre mesure, depuis les remontées mécaniques, ce dernier est déjà compris dans l'enveloppe urbaine de la station. De plus, l'aménagement de la station-service permettra de traiter qualitativement les deux parcelles concernées, actuellement occupée par une aire de stationnement non qualitative visuellement. Un traitement paysager sera réalisé notamment par l'aménagement de bandes végétalisées entre la route nationale et la station-service et par l'insertion architecturale des bornes de distribution et du bâtiment annexe de la station-service.

Informations

✚ **Fiscalité locale : une taxe foncière basée sur les revenus « n'est pas sur la table », selon Edouard Philippe** (AMF Info)

Le Premier ministre Edouard Philippe a exclu, ce matin, lors d'un entretien à BFMTV/RMC, que la taxe foncière puisse être à l'avenir calculée en fonction des revenus. Une piste de réforme « *qui n'est pas sur la table* » mais qui avait pourtant été évoquée au début du mois par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, dans le cadre de la remise à plat de la fiscalité locale. Une refonte de celle-ci est, en effet, annoncée pour remplacer le manque à gagner pour les collectivités suite à la suppression totale de la taxe d'habitation prévue en 2020.

A l'occasion de son audition par la commission des finances du Sénat, il y a deux semaines, le ministre avait ainsi suggéré la possibilité de baser davantage la fiscalité locale sur les revenus dans le cadre d'un éventuel transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bloc communal.

Au lieu de procéder à une révision en profondeur des valeurs locatives (demandée par le groupe de travail sénatorial sur l'évolution de la fiscalité locale – mais aussi l'AMF et le CFL), Gérald Darmanin avait indiqué que, « *compte tenu de la complexité du sujet, [...] on pourrait considérer que l'impôt local fondé sur la propriété soit fonction de la valeur locative du quartier, mais aussi du revenu, pour éviter les iniquités* » puisque « *l'impôt est aujourd'hui le même, que le logement soit occupé par un avocat d'affaires ou par un salarié de mairie...* ».

Une piste finalement écartée ce matin par Edouard Philippe, qui a comparé la refonte de la fiscalité locale à un « *concours Lépine des idées* ». Cet « *exercice complet de remise à plat de la fiscalité locale est très compliqué, il ne faut pas se planter* », a expliqué le Premier ministre qui a rappelé que le gouvernement « *a commencé à réfléchir* » mais qu'« *entre commencer à réfléchir, à discuter avec les élus locaux, avec les experts, avec les spécialistes des finances publiques et avoir des solutions, ce n'est pas [pour] tout de suite* ». « *On va prendre le temps* » et « *tant que rien n'est arbitré, rien n'est arbitré* », a-t-il assuré.

Le Premier ministre n'a en revanche pas exclu le rétablissement de la demi-part fiscale pour les veuves et veufs, jugeant que « *tout est possible* » tant que sont conservées « *la direction et la cohérence de l'action* » du gouvernement, notamment la maîtrise des finances publiques.

✚ **Réforme de la fiscalité locale : Gérald Darmanin évoque les « deux scénarios envisageables »** (Amf Info)

Auditionné par la commission des finances du Sénat, mercredi dernier, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, a présenté les deux scénarios « *envisageables* » qui permettraient de remplacer le manque à gagner pour les collectivités suite à la suppression totale de la taxe d'habitation en 2020. Une dépense de l'ordre de 20 milliards d'euros actuellement mais évaluée à « *26 milliards d'euros à l'horizon 2020* », selon les chiffres de la DGCL communiqués au Comité des finances locales.

Ainsi, pour l'ancien maire de Tourcoing, « *soit l'on opte pour un nouveau dispositif, comme [le groupe de travail sénatorial sur la fiscalité locale] le propose, et alors il faut limiter au maximum les*

péréquations. Soit l'on donne une fraction des impôts nationaux aux collectivités locales - cela pourrait être la TVA, la CSG, l'impôt sur le revenu... ».

Le ministre semble toutefois avoir une préférence en indiquant qu'il est « *attaché à la préservation du lien entre l'élu et sa fiscalité, sous réserve de gommer les effets négatifs des impôts locaux* ». Dans ce scénario proposé par le groupe de travail sénatorial, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties serait transférée au bloc communal et une fraction de TVA et de CSG serait affectée respectivement au bloc communal et aux départements. Des propositions qui vont dans le « même sens » que les préconisations du Comité des finances locales.

Gérald Darmanin suggère ainsi de mettre en place une « *taxe foncière améliorée* » pour laquelle des « *améliorations substantielles sont possibles* », confirmant, comme l'avait annoncé le gouvernement, qu'il ne songeait pas à mettre en œuvre « *un nouvel impôt* ». Il a également enjoint le groupe de travail sénatorial sur l'évolution de la fiscalité locale, qui a débuté ses travaux en janvier, de « *s'intéresser à la question de la redevance audiovisuelle* ». « *Celle-ci s'inscrit sur le même support que la taxe d'habitation et mérite une réflexion liée à la réforme de l'audiovisuel public...* », selon le ministre.

Reste que, selon le groupe de travail, « *si le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties vers le bloc communal devait se faire et pourrait être plutôt bien accueilli, il faudra alors nécessairement procéder à une révision des valeurs locatives* », a souligné le rapporteur général de la commission des finances du Sénat, Albéric de Montgolfier.

Une mesure – également demandée par le CFL (1) – sur laquelle Gérald Darmanin reste sceptique, notamment au vu de l'expérimentation menée dans cinq départements : « *Malheureusement, après deux années de travail, les sondages ne sont que partiels, compte tenu de la complexité du sujet* ». « *Faut-il procéder à une révision en profondeur des valeurs locatives ? Pourquoi pas, mais cela risque de prendre des années, voire quelques dizaines d'années...* », prévient-il. Il évoque plutôt la possibilité de baser davantage la fiscalité locale sur les revenus : « *On pourrait considérer que l'impôt local fondé sur la propriété soit fonction de la valeur locative du quartier, mais aussi du revenu, pour éviter les iniquités. L'impôt est aujourd'hui le même, que le logement soit occupé par un avocat d'affaires ou par un salarié de mairie...* »

Par ailleurs, Gérald Darmanin a profité de cette audition pour annoncer qu'il prévoyait « *en loi de finances un budget important pour supprimer* » les taxes à faibles rendements. « *Nous en dresserons la liste et en supprimerons chaque année. Et je proposerai même un moratoire sur la création de nouvelles petites taxes* ». Sur ce point l'AMF reste vigilante et rappelle ce matin que « *la suppression de ressources locales doit être intégralement compensée par une fiscalité dont les communes et EPCI gardent la maîtrise* ».

FAMILLE PLUS

La commune concourt à retrouver son label « Famille Plus » qui garantit l'accueil des familles.

Elle fait appel non seulement à l'engagement des services publics, mais également aux socioprofessionnels pour répondre aux besoins des familles.

La visite de l'autrice, mandatée par l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM), l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT) et la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige, s'est déroulée du lundi 26 au mardi 27 mars 2018.

Mme Fabienne PONS a été accompagnée par Mme Michelle GLAIVE-MOREAU, adjointe au Maire, et de Mme Anne PERONNE, Correspondante déléguée au label Famille Plus à l'Office de Tourisme.

Nous remercions tous les socioprofessionnels qui ont bien voulu s'associer à cet accueil, ainsi que pour la qualité des offres qu'ils affichent au bénéfice des familles et de leurs enfants.


Nous attendons, avec confiance, le verdict de cet audit que nous espérons favorable à notre candidature.


On trouvera, ci-après, une information au sujet de ce label.


CONNAISSEZ-VOUS FAMILLE PLUS ? UN LABEL QUI GARANTIT L'ACCUEIL DES FAMILLES




VIVRE ENSEMBLE
DE BELLES EXPÉRIENCES

 Décliné sur quatre territoires : Montagne, Mer, Nature et Ville, le label Famille Plus garantit aux 8 000 000 de familles partant en vacances de bénéficier d'un accueil et de prestations adaptés à leurs besoins.

 Moments privilégiés pour les parents comme pour les enfants : les vacances sont aussi le temps des retrouvailles, du partage et des découvertes à vivre ensemble ou individuellement. Des vacances tant attendues, qu'elles ne supportent aucune ombre au tableau !

 Depuis plus de 10 ans, les 119 destinations touristiques Famille Plus mettent tout en œuvre pour permettre aux familles de partir l'esprit tranquille en choisissant une destination adaptée à toutes leurs attentes. Des prestations dédiées, des animations adaptées à tous les âges, et en particulier aux enfants de 3 à 12 ans, des activités à vivre ensemble ou séparément, des itinéraires balisés spécialement imaginés et un large choix de près de 5 000 professionnels qui répondent aux attentes et aux besoins de toute la famille (hébergeurs, restaurants, prestataires d'activités, magasins de sports...).

COMMENT RÉPONDRE AUX ATTENTES DES FAMILLES EN VACANCES ?

 Depuis sa création le label renforce son positionnement et sa démarche qualitative grâce au travail des destinations et à l'animation du réseau qui permettent au Comité National de Gestion de réaliser les évolutions en adéquation avec les nouveaux besoins des familles et les destinations : site Internet, plateforme de gestion du label, relations presse, campagne de communication, évolution du référentiel...

UN ENGAGEMENT SUR 6 POINTS

- Un accueil personnalisé pour les familles
- Des animations adaptées pour tous les âges
- Du plus petit au plus grand : à chacun son tarif
- Des activités pour petits et grands, à vivre ensemble ou séparément
- Tous les commerces et services sous la main
- Des enfants choyés par nos professionnels



COMMENT OBTENIR LE LABEL POUR SA DESTINATION ?

Le label Famille Plus est accordé pour une période de trois ans aux communes et intercommunalités qui mènent une réelle politique d'accueil des familles et des enfants.

Audits et contrôles réguliers permettent de s'assurer que les engagements sont bien respectés et d'améliorer constamment l'offre destinée aux familles.

Pour plus d'informations sur le label, contactez :

Foucault JANCEL :

01 45 51 13 11

fjancel@communes-touristiques.net

ou Thiago CAPLAN :

01 45 51 12 91

tcaplan@communes-touristiques.net

> WWW.FAMILLEPLUS.FR